

## **AVIS DU CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT**

En sa séance du 13 février 2020, le Conseil général de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française a pris connaissance de la note d'orientation établie par Mme Hélène Martiat, inspectrice du domaine des Arts plastiques, visuels et de l'espace et présidente du groupe de travail<sup>1</sup> « Barème 501 ».

Le Conseil général insiste sur l'importance des remarques préliminaires du groupe de travail figurant au point 5 de la note d'orientation. Il relève avec intérêt le point d'attention relatif au module de formation « 501 » à développer précisant qu'il ne peut doubler ni l'agrégation ni le master didactique ni le Certificat d'Aptitude pédagogique à l'enseignement (CAPE) dont la révision a par ailleurs fait l'objet de recommandations et d'un avis<sup>2</sup>.

Le Conseil général prend acte des constats relayés par les représentants des Ecoles supérieures des Arts au niveau des cursus AESS/MD observant que l'ESHR présenterait des manques au niveau des thèmes suivants : la transdisciplinarité, l'andragogie, les séminaires de pratiques, la prise en compte de la diversité des publics et de la dimension artistique de l'enseignement, le côté technique trop souvent prédominant, l'évaluation, l'expérience singulière, la confrontation des points de vue, le sens de l'art, la pédagogie artistique, l'identité professionnelle, la notion de « créativité » et enfin, l'artisticité d'une démarche, voire les enjeux d'une création artistique.

Le Conseil général constate l'identification, par le groupe de travail, de 15 axes de formation regroupés à l'intérieur des 6 thèmes suivants : l'hétérogénéité des classes; le développement du potentiel artistique des élèves, créativité; les évaluations en matière artistique; l'enseignement en équipe, rôle de l'enseignant dans l'enseignement artistique; la nature spécifique de l'enseignement artistique; les liens entre les différents cours.

Le Conseil général observe que les formations suggérées concernent tous les membres du personnel quels que soient les domaines artistiques.

---

<sup>1</sup> Le groupe de travail était composé de Mmes Caroline Descamps, Marie-Paul Petit, Hélène Martiat, Inès Mukundente et de Messieurs Vincent Batens, Jean Bernier, Thierry Chleide, Yves Dechevez, Alain Detrez, Pol Fosset, Jan Michiels, Thierry Pasté, Stephan Seynaeve. Ont parallèlement été contactés en tant que représentants des ESA et coordinateurs de l'AESS/MD en vue de participer à une partie des échanges en réunion, par rencontre ou par courriel : Mesdames Pascalina Papadimitriou, Brigitte Gobbe-Leclercq et Messieurs Jean-François Brion, Dirk Dehouck et Pol Fosset.

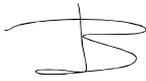
<sup>2</sup> Cf. Avis n°5 – CAPE - du Conseil général.

En matière de certification, le Conseil général relève la proposition qui est faite de se calquer sur le mode d'organisation du jury délivrant le Certificat d'Aptitudes Pédagogiques (CAP). Il s'accorde sur la liste des items de base, les critères et indicateurs proposés<sup>3</sup>.

Réuni le 23 juin 2020, via WebExMeetings, le Conseil a remis un avis favorable sur la majorité de ces propositions à l'exception des deux derniers paragraphes de la note d'orientation.

Propositions qu'en conséquence nous avons l'honneur de soumettre à l'approbation de Madame la Ministre.

M. Yves DECHEVEZ



Président du Conseil général  
(FELSI)

M. Frédéric DEBECQ



Vice-président du Conseil général  
(CECP)

---

<sup>3</sup> Cf. Annexe, page 7.

Annexe : Martiat, H., (2020), *Conception du module de formation à la pédagogie de l'enseignement artistique tous niveaux, définition des contenus de 60 périodes de formation - note d'orientation* en réponse à la note verte MMS/LdB/FAB/TC/14.11.208/27070.5 (Cf. Décret portant exécution du protocole d'accord sectoriel 207-2018 entre le gouvernement de la Communauté française et les organisations syndicales et les organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs).